

# BULLETIN

La communauté de pratique en matière de violence familiale et droit de la famille de  
Winnipeg et des environs

## *À propos des communautés de pratique*

Une communauté de pratique (CdP) est un « réseau auto-organisé de pairs ayant des compétences et une expérience variées dans un domaine de pratique ou de profession; ce réseau est uni par le désir des membres d'aider les autres en partageant de l'information et par leur besoin de faire progresser leurs propres connaissances en apprenant des autres » [traduction] (Chigwada et coll., 2019).

L'initiative de la CdP réunit des expert.e.s en violence familiale, des survivant.e.s, des avocat.e.s en droit de la famille, des chercheurs et chercheuses, des professionnel.le.s de la santé mentale et des services sociaux de partout au Canada afin d'améliorer la communication, la collaboration et le renforcement des relations entre les personnes expertes des secteurs de la violence familiale et du droit de la famille (VFDF). Les CdP visent à élaborer et à diffuser des ressources et conseils fondés sur des données probantes, à offrir des possibilités d'apprentissage pour renforcer la capacité des praticien.ne.s, ainsi qu'à appuyer une mobilisation soutenue des connaissances et la coordination des services afin d'améliorer la sécurité et le bien-être de toutes les parties d'une façon qui tient compte des traumatismes et favorise l'autonomie.

Les activités comprennent des webinaires et des mémoires de recherche publiés régulièrement, des bulletins électroniques sur les décisions judiciaires pertinentes et des recherches émergentes se rapportant aux enjeux liés à la VFDF, ainsi que des réunions régionales et nationales régulières pour discuter des pratiques locales, nationales et mondiales. Cette initiative est financée par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

## *Il y a cinq CdP au Canada, notamment :*

Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants, Université Western [www.learningtoend-abuse.ca](http://www.learningtoend-abuse.ca) Chefs de projet : Peter Jaffe et Katreena Scott

Le Centre FREDA pour la recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, Université Simon Fraser [www.fredacentre.com](http://www.fredacentre.com) Cheffe de projet : Margaret Jackson

Le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, Université du Nouveau-Brunswick [www.unb.ca/mmfc](http://www.unb.ca/mmfc) Cheffes de projet : Karla O'Regan et Catherine Holtmann

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles, Université Laval [www.raiv.ulaval.ca](http://www.raiv.ulaval.ca) Cheffes de projet : Dominique Bernier et Geneviève Lessard

Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE), Université du Manitoba [www.umanitoba.ca/resolve](http://www.umanitoba.ca/resolve) Cheffe de projet : Kendra Nixon

## Dans ce numéro

*Mises à jour de la recherche*  
Page 2



*CoP membres*  
Page 3



*Ressources*  
Page 7



## *L'importance des communautés de pratique*

Les survivantes font face à de nombreux défis lorsqu'elles ont recours au système des tribunaux de la famille pour obtenir une protection pour elles-mêmes et leurs enfants, y compris les défis liés à la pénurie d'avocats et de professionnels formés aux approches tenant compte des traumatismes et à la dynamique de la violence familiale, ainsi qu'au manque de collaboration entre les avocats en droit de la famille et les fournisseurs de services. Compte tenu de ces défis, les CdP visent à améliorer le soutien aux survivantes de violence en augmentant les possibilités pour les praticiens du droit de la famille d'accéder à de la formation, des conseils et des ressources pour favoriser une pratique tenant compte des traumatismes et améliorer la coordination des services afin de contribuer à la sécurité et au bien-être des familles. De plus, les CdP cherchent à partager des connaissances et des idées novatrices qui ont été élaborées à l'échelle mondiale et nationale, mais qui ne sont peut-être pas bien connues des experts et des praticiens à l'échelle locale. Les CdP encouragent le dialogue entre les divers acteurs afin d'améliorer l'expérience des survivantes avec les services sociaux et juridiques.

Les CdP réuniront des expert.e.s de la violence familiale, des survivant.e.s, des avocat.e.s en droit de la famille, des chercheurs et chercheuses et des professionnel.le.s de la santé mentale et des services sociaux de partout au Canada pour aider à réaliser ce qui suit :

- Favoriser la communication, la collaboration et l'établissement de relations entre les experts des secteurs de la violence familiale et du droit de la famille;
- Élaborer et diffuser des ressources et des conseils fondés sur des données probantes pour traiter des questions qui se rapportent à ces secteurs de préoccupation
- Offrir des occasions d'apprentissage pour renforcer les capacités des praticiens dans le domaine de la prévention de la violence et du droit de la famille
- Soutenir une mobilisation soutenue des connaissances dans le domaine.

## *Mises à jour sur la recherche*

### *La COVID-19 et l'accès à la justice pour les survivantes de violence conjugale*

La pandémie de COVID-19 a posé des défis uniques aux survivantes de violence familiale en raison de l'isolement social, des mandats de travail à domicile, de l'augmentation du chômage, des taux plus élevés de toxicomanie, des problèmes de santé mentale et des difficultés d'accès aux services de soutien. De nouveaux mécanismes de contrôle coercitif sont apparus dans le contexte de la pandémie, notamment : empêcher les victimes de quitter le foyer, fournir de faux renseignements sur la disponibilité des services de soutien et menacer d'infecter les survivantes et leurs enfants avec le virus. Les fournisseurs de services ont aussi été confrontés à des défis importants pendant la pandémie. Les organismes communautaires ont dû relever de nombreux défis pendant la pandémie du COVID-19, comme s'adapter aux modèles changeants de prestation de services, s'orienter dans la technologie pour faciliter la prestation de services à distance et mettre en œuvre des politiques relatives à la distanciation sociale et au nettoyage (Koshan et coll., 2021).

Les recherches de Koshan et coll. (2021) démontrent que la pandémie de COVID-19 a amplifié les préoccupations qui existaient auparavant au sujet du rôle des tribunaux dans la lutte contre la violence familiale.

Les données montrent que les tribunaux au Canada ont été guidés par le principe de l'urgence dans le contexte du droit de la famille et de la violence familiale. Cela veut dire, par exemple, que la violence coercitive et dominante était souvent négligée, et que l'accent était mis sur les cas où il y avait des preuves de violence (« tangible ») physique ou financière. En outre, les tribunaux ont eu tendance à favoriser les ordonnances parentales préexistantes dans les cas où les parents ont demandé une révision en raison de préoccupations liées aux exigences de distanciation nécessaires pour la protection des membres de la famille contre la COVID-19. Les tribunaux ont aussi encouragé le règlement extrajudiciaire et la médiation virtuelle, même si des données récentes indiquent que les processus virtuels peuvent ne pas être sécuritaires parce que les médiateurs ne peuvent pas déceler les indices de rapports de force déséquilibrés au cours d'un appel vidéo. Dans les affaires de droit pénal portant sur la violence familiale, les tribunaux ont essayé de trouver un équilibre entre la sécurité des victimes et le risque que l'accusé contracte la COVID-19, tout en minimisant potentiellement la violence familiale. La province de l'Alberta a choisi de fournir une ordonnance de protection d'urgence au moyen de télécommunications lorsqu'une personne aux prises avec la violence familiale a un besoin urgent de protection immédiate. Dans toutes les autres provinces, cependant, les ordonnances restrictives et de protection exigeaient des preuves, ce qui était difficile à obtenir en raison de la pandémie.

# *Mises à jour sur la recherche*

## *Loi sur le divorce (projet de loi C-78)*

Les modifications à la Loi sur le divorce, qui sont entrées en vigueur le 1er mars 2021, visent à assurer une réponse efficace aux besoins des familles en cas de divorce. Les changements comprennent ce qui suit :

- Des changements ont été apportés à la terminologie (par exemple, l'utilisation de « responsabilité décisionnelle » et « temps parental » au lieu de « garde ») (ministère de la Justice, 2021a).
- L'accent est mis sur la résolution de problèmes à l'extérieur du système des tribunaux de la famille au moyen de mécanismes de « règlement des différends familiaux », comme l'arbitrage, le droit collaboratif, la médiation ou la négociation (lorsqu'il n'y a pas de violence familiale ou d'autres facteurs qui causent un déséquilibre de pouvoir) (ministère de la Justice, 2021a).
- La primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant signifie que la sécurité et le bien-être physiques, émotionnels et psychologiques de l'enfant, ainsi que la nature des relations de l'enfant avec les membres de sa famille, ses opinions et ses préférences, et son patrimoine (langue, culture, spiritualité) sont pris en considération (ministère de la Justice, 2021a).
- La définition de la violence familiale souligne l'importance du bien-être des victimes et de leurs enfants dans les cas de violence familiale (ministère de la Justice, 2021a).
- La Loi vise à protéger les enfants et les autres membres de la famille contre la violence familiale. Elle reconnaît (1) que « la violence familiale peut prendre différentes formes et causer un préjudice important, tant aux victimes qu'aux témoins »; (2) que l'exposition de l'enfant à la violence familiale est considérée comme « de la violence familiale et de la maltraitance des enfants »; et (3) qu'il y a des risques pour la sécurité et le bien-être des enfants et des époux pendant et après la séparation (Martinson et Jackson, 2021, p. 10).



## *Vous pouvez accéder aux ressources suivantes pour obtenir de plus amples renseignements :*

Ministère de la Justice (2021a, 6 août). Modifications aux lois en matière familiale : Renseignements pour les familles. <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/mdf-cfl/fam.html>

Ministère de la Justice (2021b, 6 août). Modifications aux lois en matière familiale : Renseignements pour les professionnels. <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/mdf-cfl/prof.html>

Koshan, Jennifer; Mosher, Janet; Wieggers, Wanda; Ediger, Paula; Hosseini, Zahra; Karacsony, Patricia; et Hoffart, Renée (2021). Résumé directif de « La COVID-19, la pandémie fantôme et l'accès à la justice pour les survivantes de violence conjugale ». Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille (6). Winnipeg, Manitoba : RESOLVE (Research and Education for Solutions to Violence and Abuse). Disponible en ligne : <https://alliancevaw.ca/wp-content/uploads/2021/08/COVID-19-THE-SHADOW-PANDEMIC-BRIEF-6.pdf> et sous forme de webinar : <https://www.youtube.com/watch?v=5b0d7kEMUWk&feature=youtu.be> (en anglais)

Martinson, L'honorable Donna; Jackson, Margaret (2021). La Loi sur le divorce de 2021 : Utilisation des principes d'interprétation des lois pour contribuer à l'égalité réelle des femmes et des enfants dans les affaires de violence familiale. Mémoire sur la violence familiale et le droit de la famille (5). Vancouver, C.-B. : Le Centre FREDa pour la recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Disponible en ligne : [https://www.fredacentre.com/wp-content/uploads/Martinson\\_and\\_Jackson\\_Divorce\\_Act\\_2021\\_FR.pdf](https://www.fredacentre.com/wp-content/uploads/Martinson_and_Jackson_Divorce_Act_2021_FR.pdf)

# Membres de la communauté de pratique de Winnipeg et des environs

La communauté de pratique de Winnipeg et des environs réunit des praticien.ne. de la violence familiale, des universitaires et des chercheurs et chercheuses, des professionnel.le.s du droit, des participant.e.s ayant une expérience vécue et des dirigeant.e.s communautaires.

## Les membres de la communauté de pratique comprennent :

**Kendra Nixon**, directrice de RESOLVE et professeure agrégée à la faculté de travail social. RESOLVE est un réseau de recherche communautaire des trois Prairies qui mène de la recherche et fournit de l'éducation dans le but de réduire l'incidence et les répercussions de la violence familiale et fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux femmes et aux filles, [www.umanitoba.ca/resolve/](http://www.umanitoba.ca/resolve/) (cheffe de projet)

**Renée Hoffart**, associée de recherche, RESOLVE. RESOLVE est un réseau de recherche communautaire des trois Prairies qui mène de la recherche et fournit de l'éducation dans le but de réduire l'incidence et les répercussions de la violence familiale et fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux femmes et aux filles, [www.umanitoba.ca/resolve/](http://www.umanitoba.ca/resolve/) (coordonnatrice de projet)

**Masha Kardashevskaya**, associée de recherche, RESOLVE. [www.umanitoba.ca/resolve/](http://www.umanitoba.ca/resolve/) RESOLVE est un réseau de recherche communautaire des trois Prairies qui mène de la recherche et fournit de l'éducation dans le but de réduire l'incidence et les répercussions de la violence familiale et fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux femmes et aux filles, [www.umanitoba.ca/resolve/](http://www.umanitoba.ca/resolve/)

**Kathleen McDonald**, associée de recherche, RESOLVE. RESOLVE est un réseau de recherche communautaire des trois Prairies qui mène de la recherche et fournit de l'éducation dans le but de réduire l'incidence et les répercussions de la violence familiale et fondée sur le sexe, y compris la violence faite aux femmes et aux filles, [www.umanitoba.ca/resolve/](http://www.umanitoba.ca/resolve/)

**Deena Brock**, coordonnatrice provinciale, Manitoba Association of Women's Shelters (MAWS). MAWS a pour but de donner une voix unifiée aux femmes, aux enfants et à toutes les personnes qui sont touchées par la violence et les mauvais traitements, [www.maws.mb.ca](http://www.maws.mb.ca)

**Crystal Brown**, coordonnatrice du développement de la justice communautaire, Southern Chiefs' Organization (SCO). La SCO est une tribune politique indépendante qui vise à protéger, préserver, promouvoir et améliorer les droits inhérents, la langue, les coutumes et les traditions des Premières Nations par l'application et la mise en œuvre de l'esprit et de l'intention du processus d'élaboration des traités représentant 34 collectivités des Premières Nations du Sud du Manitoba, [www.scoinc.mb.ca](http://www.scoinc.mb.ca)

**Paula Ediger**, conseillère en relations avec les femmes, A Women's Place, NorWest Co-op. NorWest est un organisme communautaire qui met l'accent sur la participation de la communauté à la santé et au mieux-être coopératifs, et offre des services dans les domaines de la violence familiale, des questions touchant les immigrants et les réfugiés, de la toxicomanie pendant la grossesse, des soins infirmiers aux pieds et des questions autochtones, [www.norwestcoop.ca](http://www.norwestcoop.ca)

**Wayne Eisbrenner**, directeur, Winnipeg Children's Access Agency. La WCAA est un organisme de bienfaisance sans but lucratif dont la mission est de faciliter les contacts entre les enfants et les membres de leur famille dans un environnement sécuritaire, neutre et axé sur l'enfant, [www.wcaa.ca](http://www.wcaa.ca)

**Sonia Grmela**, directrice générale, ChezRachel. ChezRachel offre des services sécuritaires et accessibles, un foyer sûr et protecteur, ainsi que des services de consultation et de soutien juridique, [www.chezrachel.ca](http://www.chezrachel.ca)

**Masha Giller**, participante ayant une expérience vécue

**Robynne Kazina**, associée et avocate en droit de la famille, Taylor McCaffrey LLP, [www.tmlawyers.com](http://www.tmlawyers.com)

**Leita Kalinowsky**, directrice générale intérimaire, Service de règlement des litiges familiaux, Division des tribunaux, Justice Manitoba. Ce programme offre des services concernant les questions de droit de la famille, l'aiguillage vers des services spécialisés culturellement et linguistiquement appropriés, et du soutien pour remplir les documents préalables pour le tribunal, <https://www.gov.mb.ca/familylaw/fr/resolution/family-resolution-service.html>

**Jennifer Laviolette**, participante ayant une expérience vécue

**Matthew Maher**, chercheur, Manitoba Advocate for Children and Youth (MACY). MACY représente les droits et amplifie les voix et les opinions de tous les enfants, jeunes et jeunes adultes du Manitoba, [www.manitobaadvocate.ca](http://www.manitobaadvocate.ca)

**Ingrid Pflug**, avocate de la Couronne, Section du droit de la famille, gouvernement du Manitoba, <https://www.gov.mb.ca/familylaw/fr/index.html>

**Janis Raeburn**, gestionnaire, Programme des guides familiaux spécialisés dans la violence conjugale, Services aux victimes, gouvernement du Manitoba. Ce programme soutient les victimes d'actes criminels, aide les gens à revendiquer leurs droits et met les gens en contact avec d'autres organismes et des ressources utiles à mesure qu'ils cheminent dans le système de justice, [https://www.gov.mb.ca/justice/vs/index\\_fr.html](https://www.gov.mb.ca/justice/vs/index_fr.html)

**Carol Reimer**, gestionnaire, Programme des ressources communautaires, Immigration and Refugee Community Organization of Manitoba (IRCOM). L'IRCOM s'efforce de donner aux familles de nouveaux arrivants les moyens de s'intégrer à l'ensemble de la communauté grâce à des logements de transition abordables, des programmes et des services, [www.ircom.ca](http://www.ircom.ca)

**Ashley Stewart**, coordonnatrice, Programme d'infirmières examinatrices en matière d'agression sexuelle (SANE), Centre des sciences de la santé de Winnipeg. Le programme (SANE) est un programme spécialisé qui répond aux besoins des victimes d'agression sexuelle et de violence familiale. [www.hsc.mb.ca](http://www.hsc.mb.ca)

**Marla Somersall**, directrice générale, Behavioural Health Foundation (BHF). BHF offre des programmes résidentiels à long terme aux adultes qui sont aux prises avec divers troubles de toxicomanie et de santé mentale concomitants, [www.bhf.ca](http://www.bhf.ca)

**Lorna Turnbull**, professeure, Faculté de droit, Université du Manitoba, <https://law.robsonhall.com>

**Shane Wepruk**, coordonnateur de l'intervention en matière de violence familiale, Service de police de Winnipeg, <https://www.winnipeg.ca/francais/police/>

**Kimlee Wong**, participante ayant une expérience vécue

# Mobilisation des connaissances

Le plan de mobilisation des connaissances de la CdP comprend des webinaires réguliers, des mémoires de recherche et des bulletins électroniques sur des sujets liés au travail des groupes de la CdP et sur de nouveaux sujets d'intérêt dans le domaine de la violence familiale et du droit de la famille. Les principaux sujets seront déterminés en consultation avec les groupes régionaux et nationaux de la CdP.

## Mémoires de recherche



### Numéro 1 : Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille

Date de diffusion : février 2021

Préparé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants (CREVAWC)

Ce mémoire d'introduction passe en revue les défis que rencontrent présentement les professions juridiques, les chercheurs dans le domaine de la santé mentale et les personnes qui traitent avec le système du droit de la famille pour aider les survivant.e.s de violence familiale qui doivent s'y orienter.



### Numéro 2 : Pourquoi les gens ne peuvent-ils pas simplement s'entendre? : comment le système de droit de la famille de la Colombie-Britannique met les survivantes en danger

Date de diffusion : mars 2021

Préparé par : le Centre FREDa pour la recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants

Ce mémoire résume la recherche menée par le Rise Women's Legal Centre entre 2017 et 2020. Plus précisément, son travail analyse l'impact des modifications apportées à la Loi sur le droit de la famille en 2013 sur les cas où la violence familiale a été un problème identifié.



### Numéro 3 : Le contrôle coercitif

Date de diffusion : mai 2021

Préparé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants (CREVAWC)

Le contrôle coercitif a été au centre des nouvelles politiques en matière de droit familial et pénal au Canada. Ce numéro présente le contrôle coercitif aux professionnels du droit, des services sociaux et des soins de santé qui soutiennent les survivantes de violence familiale dans le système des tribunaux de la famille. Ce mémoire aborde les principes conceptuels clés du contrôle coercitif, notamment la législation actuelle sur l'inclusion de la notion de contrôle coercitif dans la Loi sur le divorce et le Code criminel au Canada, et des recommandations et conseils pour répondre au contrôle coercitif à l'avenir dans les tribunaux de la famille.



### Numéro 4 : Analyse des recommandations récentes au Québec

Release date: May 2021

Prepared by: Recherches appliquées, interdisciplinaires sur les violence intimes, familiales et structurelles (RAIV) in partnership with Université du Québec à Montréal (UQAM)

Date de diffusion : mai 2021

Préparé par : Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violence intimes, familiales et structurelles (RAIV) en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Ce mémoire résume trois rapports publiés récemment au Québec sur la violence familiale. Le premier rapport provient du nouveau Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale au Québec, le deuxième est un rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale, et le troisième est le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (2018-2023). Le rapport souligne également les effets de la violence familiale sur la santé physique et mentale et le fonctionnement social des victimes.

# Mobilisation des connaissances



## Numéro 5 : La Loi sur le divorce de 2021 : Utilisation des principes d'interprétation des lois pour contribuer à l'égalité réelle des femmes et des enfants

Date de diffusion : juin 2021

Préparé par : le Centre FREDA pour la recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants

Ce mémoire en quatre parties sert de guide pour l'interprétation législative des dispositions pertinentes, qui comporte quatre parties. La partie I énonce les principes d'interprétation des lois examinés dans l'affaire Michel c. Graydon et les rattache à la violence familiale. La partie II examine le régime et les objectifs de la Loi sur le divorce. La partie III examine les renseignements pertinents sur le contexte social et historique. La partie IV examine les obligations internationales du Canada en matière de violence familiale, étant donné que le Parlement est censé en tenir compte.



## Numéro 6 : La COVID-19, la pandémie fantôme et l'accès à la justice pour les survivantes de violence conjugale

Date de diffusion : juillet 2021

Préparé par : RESOLVE Manitoba

À l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation spectaculaire des cas de violence familiale, ce qui a donné lieu au nouveau terme « pandémie fantôme ». Ce mémoire examine l'impact de la COVID-19 sur les expériences de violence conjugale et examine les façons dont la pandémie a eu une incidence sur l'accès à la justice pour les survivantes.



## Numéro 7 : Approches fondées sur les traumatismes de la violence familiale dans le droit de la famille

Date de diffusion : septembre 2021

Préparé par : le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

Ce mémoire traite des répercussions des traumatismes sur les survivant.e.s. La violence familiale peut causer des traumatismes chez les personnes qui la subissent, y compris les enfants et les jeunes. Le webinaire met l'accent sur l'élaboration et la prestation d'une approche tenant compte des traumatismes dans les pratiques juridiques, en faisant valoir que ce modèle est essentiel pour traiter les traumatismes et prévenir la retraumatisation.



## Numéro 8 : Responsabiliser les pères qui commettent des actes de violence familiale : Enjeux et défis pour les tribunaux de la famille

Date de diffusion : septembre 2021

Préparé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants

Ce mémoire traite de la violence familiale, des possibilités de responsabiliser les pères qui commettent des actes de violence familiale, des risques pour les victimes et leurs enfants et des défis que doivent relever les tribunaux de la famille. La réalité complexe de la violence familiale, de la violence après la séparation et de la possibilité d'une transformation positive pour les hommes violents pose un dilemme pour les fournisseurs de services et les professionnels des tribunaux de la famille. Pour comprendre cette dynamique complexe, il faut adopter une approche qui tient compte des traumatismes, lutte contre la violence et est centrée sur l'enfant afin d'assurer la sécurité des survivantes et des victimes.

*Les mémoires de recherche (en français et en anglais) et les enregistrements des webinaires se trouvent sur le site Web de l'Alliance : <https://alliancevaw.ca/projects/>*

## Webinaires antérieurs de la communauté de pratique :



### Plaideurs non représentés et violence familiale : rendre une expérience difficile plus pénible encore

Animé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants de l'Université Western

Date : 15 juin 2021

Présentatrices : Julie Macfarlane, l'honorable Mary Jo Nolan, l'honorable Lynda C. Templeton, Malcolm Bennett et Julie Lee

Plus de 50 % des plaideurs (jusqu'à 80 % dans les centres urbains) se représentent eux-mêmes devant les tribunaux de la famille partout au Canada, principalement parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer des services juridiques, qu'ils ont un meilleur accès à l'information et qu'ils croient pouvoir le faire eux-mêmes. Selon les données du National Self-Represented Litigants Project (NSLRP), 96 % des plaideurs non représentés (PNR) perdent leur cause. Une étude australienne menée par Wangmann et ses collaborateurs (2020) s'est penchée sur les plaideurs non représentés ayant des antécédents de violence familiale, et a conclu que la violence familiale affecte les expériences des PNR devant les tribunaux de la famille. Les présentatrices font valoir qu'il y a de nombreux problèmes systémiques à régler (comme les stéréotypes sexuels, l'absence d'approches tenant compte des traumatismes, les coûts élevés, la durée du litige) pour améliorer l'expérience des PNR ayant des antécédents de violence familiale.



### La pandémie et la justice familiale : résultats inégaux et manque d'accès à la justice

Animé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants de l'Université Western

Date : 29 avril 2021

Présentateurs : Claire Houston, Rachel Birnbaum et Nicholas Bala

Ce webinaire a partagé les connaissances en évolution tirées d'un projet de recherche portant sur

la diminution de l'accès au système de justice familiale de l'Ontario en raison de la pandémie de COVID-19. Les conclusions d'un sondage mené auprès de plus de 100 experts de la justice familiale en Ontario mettent en lumière la façon dont la pandémie a touché les familles impliquées dans ce système. Certains groupes, y compris des familles vivant de graves conflits, des plaideurs non représentés, des victimes de violence conjugale, des enfants victimes de violence et de négligence et des familles impliquées dans le système de bien-être de l'enfance ont toutes et tous subi des répercussions de manière disproportionnée en raison de l'accès réduit aux tribunaux de la famille et aux services afférents depuis le début de cette pandémie. Le webinaire a présenté des réponses novatrices des tribunaux de la famille et des experts en justice familiale, de même que des recommandations sur les façons dont ces pratiques peuvent être modifiées ou utilisées afin de mieux venir en aide aux familles impliquées dans le système de justice familiale au pays.



### Healing Trauma: Gender, Trauma, and Paths of Healing in Family Law Disputes (guérir les traumatismes : le genre, les traumatismes et les voies de guérison dans les litiges en droit de la famille; en anglais seulement)

Animé par : le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

Date : 31 mars 2021

Présentateurs : Jenn Gorham et Leland Maerz

Ce webinaire définit les traumatismes et fournit de l'information sur la façon de travailler avec les survivants de traumatismes. L'Institut BRIDGES (<https://www.bridgesinstitute.org/>) a mis au point une approche tenant compte des traumatismes et axée sur la justice réparatrice qui comprend une réponse coordonnée en trois phases à la VC. La phase 1 vise à mettre fin à la violence et aux mauvais traitements, à créer de la sécurité et à traiter les traumatismes dans le présent. La phase 2 vise à prévenir les rechutes dans les relations violentes et encourage la personne à reconnaître sa capacité d'agir et sa responsabilité tout en réfléchissant au passé et au présent. Enfin, la phase 3 vise à réparer les préjudices, à rétablir la capacité d'agir et la responsabilité, et à réviser l'identité pour établir des relations futures. La discussion porte sur la façon dont les avocats en droit de la famille peuvent travailler de manière à tenir compte des traumatismes avec les victimes et les survivants de violence familiale afin de reconnaître les effets des traumatismes et de minimiser la retraumatisation tout en tenant compte des traumatismes historiques et structurels.

## Past Community of Practice Webinars Continued



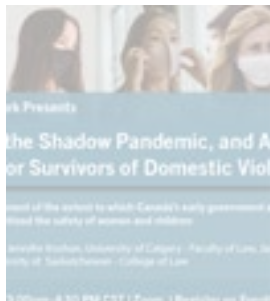
### Les répercussions de la COVID-19 sur les services liés aux tribunaux de l'Ontario pour les survivantes de violence familiale

Animé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants de l'Université Western

Date : 9 mars 2021

Présentateurs : Amanda Bruyns, Tim Kelly, Julie Lee, Janet Mosher et AnnaLise Trudell

Ce webinar examine les répercussions de la pandémie en Ontario sur les survivantes de violence familiale, en mettant l'accent sur l'accès à des services spécialisés. Les présentateurs discutent de l'augmentation de la violence familiale pendant la COVID-19, des défis auxquels sont confrontées les survivantes, et des obstacles qui les empêchent d'accéder aux services de soutien. Plus particulièrement, le webinar traitera des services qui sont souvent requis dans le cadre des procédures du tribunal de la famille, comme l'accès supervisé, l'intervention auprès des partenaires violents et les programmes de parentalité (PAR et Caring Dads), les conseils juridiques, le counseling et l'hébergement.



### La COVID-19, la pandémie fantôme et l'accès à la justice pour les survivantes de violence conjugale

Animé par : RESOLVE Manitoba

Date : 6 mars 2021

Présentatrices : Jennifer Koshan, Janet Mosher, Wanda Wieggers, Paula Ediger et Zahra Hosseini

Les présentatrices du webinar, Jennifer Koshan, Janet Mosher et Wanda Wieggers, font part de leurs recherches au sujet de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'accès à la justice pour les survivantes de violence familiale. Les présentatrices fournissent une évaluation préliminaire de la mesure dans laquelle les réponses du Canada à la pandémie de COVID-19 ont accordé la priorité à la sécurité des femmes et des enfants. Paula Ediger et Zahra Hosseini, de A Women's Place, NorWest Co-op Community Health, discutent de leur travail d'aide aux survivantes pendant la pandémie.



### Pourquoi les gens ne peuvent-ils pas simplement s'entendre? : comment le système de droit de la famille de la Colombie-Britannique met les survivantes en danger

Animé par : Le Centre FREDa pour la recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants

Date : 4 mars 2021

Présentatrice : Haley Hrymak | Animatrice : Margaret Jackson

Ce webinar porte sur la recherche de Rise concernant l'impact du système des tribunaux de la famille sur les survivantes de violence familiale. Le webinar fournit plusieurs recommandations sur la façon d'améliorer le système judiciaire de la Colombie-Britannique, à commencer par une formation obligatoire sur la violence familiale pour les avocats, les juges et les policiers, et la création d'un tribunal de la famille spécialisé conçu pour répondre aux besoins des familles.



### Comblant le fossé entre les besoins des survivantes de violence familiale et la réalité des tribunaux de la famille

Animé par : le Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants de l'Université Western

Date : 15 décembre 2021

Présentatrices : Pamela Cross et Linda Baker

Ce webinar porte sur les défis que rencontrent les survivantes de violence familiale lorsqu'elles accèdent au système des tribunaux de la famille, les obstacles auxquels font face les survivantes en raison de la nature des traumatismes qu'elles ont subis et les nombreuses exigences du système accusatoire d'un point de vue juridique et psychologique. Le webinar a également abordé les pratiques prometteuses et décrit comment les professionnels des tribunaux et le système peuvent tenir compte des traumatismes.



# Service d'aide au règlement des litiges familiaux

Par Leïta Kalinowsky, Misty Bousquet, Signe Hanson et Brittany Kurz

Chaque année au Manitoba, environ 3 000 à 5 000 couples divorcent. En raison de la pandémie de COVID-19 et du stress connexe éprouvé par les ménages et les familles, on s'attend à ce que ces chiffres soient encore plus élevés en 2021 et 2022.

Pendant des décennies, les familles ont dépendu des tribunaux pour régler leurs différends tels que les ententes parentales, les pensions alimentaires pour enfants, les pensions alimentaires pour époux et le partage des biens. En raison d'une mobilisation intensive des familles et des personnes travaillant au sein du système, le processus judiciaire s'est révélé accusatoire, complexe, coûteux et lent, entraînant souvent de graves répercussions sur le bien-être émotionnel et physique des membres de la famille, en particulier des enfants. Les couples et les familles ont déclaré avoir subi des conséquences négatives de la séparation et du divorce, à la fois financièrement et émotionnellement. Selon la recherche, jusqu'à 80 % des cas à l'échelle nationale présentent un élément de violence situationnelle et conjugale entre anciens partenaires.

En 2017, le gouvernement du Manitoba s'est engagé à moderniser le système de droit de la famille. Le gouvernement a chargé un comité consultatif d'examiner le système de droit de la famille et de formuler des recommandations pour améliorer l'accessibilité, le bien-être et les résultats pour les familles. Les constatations ont été décrites dans le document intitulé [Modernisation de notre système de droit de la famille : Rapport du Comité chargé de la réforme du droit de la famille du Manitoba](#). La mobilisation des Manitobains et des fournisseurs de services a contribué à orienter les changements législatifs et l'innovation dans les services. Leurs commentaires, leurs progrès et les prochaines étapes sont décrits dans le [Plan d'action pour la modernisation du droit de la famille](#) annoncé en 2020.

Un nouveau service d'aide au règlement des litiges familiaux à guichet unique, numérique d'abord, mais pas uniquement numérique, a été lancé en juin 2020 pour regrouper et élargir les soutiens et les services de résolution extrajudiciaire. Le Service d'aide au règlement des litiges familiaux vise à soutenir des transitions saines et le bien-être familial en offrant des services centrés sur le client en collaboration avec des partenaires privés et communautaires pour aider les familles manito-baines à résoudre leurs différends de manière collaborative, équitable, abordable et rapide. Ce service est composé de trois domaines d'activité :

- **Soutiens au règlement rapide** : des guides familiaux spécialisés dans la violence conjugale et la planification de la sécurité, la résolution des conflits et la médiation, ainsi que dans les procédures judiciaires en droit de la famille, aident les familles à résoudre leurs différends à l'amiable ou à réduire les questions en litige et les préparent pour le tribunal, en vue d'une résolution avant le procès.
- **Service des aliments pour enfants** : les agents de détermination de la pension alimentaire prennent les décisions initiales de calcul et de recalcul des pensions alimentaires pour enfants en dehors du tribunal pour la plupart des familles.
- **Programme d'exécution des ordonnances alimentaires** : exécute la pension alimentaire pour enfants et conjoint décrite dans les décisions du service des aliments pour enfants, les décisions arbitrales familiales, les ententes de séparation ou les ordonnances des tribunaux.

Les familles accèdent à ces services et soutiens par le biais d'un processus d'admission central appelé Get Guidance. L'équipe responsable de la réception des demandes est disponible pour fournir des renseignements de base sur le droit de la famille et une orientation vers les ressources en ligne accessibles sur le site Web de Droit de la famille Manitoba. Lorsque des soutiens supplémentaires sont nécessaires, les demandes de service sont triées et aiguillées vers les ressources appropriées au sein du Service d'aide au règlement des litiges familiaux et vers des fournisseurs de services privés et communautaires. Toutes les familles qui contactent le Service d'aide au règlement des litiges familiaux sont évaluées dès la réception de leur demande et dans l'ensemble du Service pour déterminer les cas de violence entre partenaires intimes et sont mises en contact avec un guide familial spécialisé dans la violence conjugale qui se penchera sur les questions de sécurité. L'équipe du Service d'aide au règlement des litiges familiaux travaille en étroite collaboration avec les Services aux victimes et fournit un continuum de soutien aux survivants et à leur famille, qu'il s'agisse de droit de la famille ou d'affaires criminelles devant ou hors des tribunaux.

Le gouvernement du Manitoba et le Service de police de Winnipeg mettent à l'essai une nouvelle approche pour mieux soutenir les familles victimes de violence familiale. Dans le cadre de cette approche, du personnel spécialisé de Justice Manitoba est transféré au siège social du Service de police de Winnipeg afin de faciliter une réponse mieux coordonnée. Le projet pilote permet d'améliorer l'intégration entre les agents de police et les travailleurs des Services aux victimes, de collaborer et de déterminer l'approche la plus appropriée pour les familles qui appellent la police en raison d'incidents familiaux lorsqu'aucune accusation n'est portée. Le projet pilote permet au Service de police de Winnipeg de fournir une meilleure intervention et d'aider à réduire l'augmentation de la violence en fournissant à la personne qui appelle des ressources supplémentaires et une intervention plus collaborative et simplifiée.

# Family Modernization Law Continued

Le Service de soutien aux victimes de violence familiale offre une aide aux victimes de violence conjugale du Manitoba lorsque des accusations criminelles sont portées. Il offre également un soutien aux personnes qui reçoivent une aide des services de police pour des situations de violence familiale ne donnant pas lieu à des accusations ou à des arrestations. Dans le cadre du projet pilote, l'un des travailleurs des Services aux victimes transférés sera également connecté au nouveau Service d'aide au règlement des litiges familiaux et pourra fournir des renseignements et des ressources sur le droit de la famille aux familles qui appellent la police et ont des questions ou des préoccupations concernant la séparation et le divorce, notamment en matière de garde et d'accès.

Des initiatives nouvelles et améliorées garantiront aux victimes et aux familles touchées par la violence conjugale ou à risque de l'être d'obtenir le soutien dont elles ont besoin plus rapidement et avant que les causes ne soient portées devant les tribunaux pénaux et les tribunaux de la famille.

Le Service de soutien aux victimes de violence familiale a été élargi de façon à accroître le soutien fourni aux victimes dont le conjoint actuel ou ancien participe à un processus de justice réparatrice. Les deux intervenants en justice réparatrice qui offrent un soutien individuel axé sur les victimes sont maintenant affectés à tous les dossiers de déjudiciarisation liés à la violence entre partenaires intimes à Winnipeg. Il s'agit d'un changement important dans une tentative de briser le cycle de la violence.

La justice réparatrice cherche à réparer les torts, à traiter des circonstances qui ont contribué au crime, et à soutenir et à habiliter les victimes et les auteurs de violence afin qu'ils déterminent eux-mêmes leurs objectifs de guérison. En plus du soutien individuel à Winnipeg, des programmes de groupe seront également offerts, notamment un nouvel atelier en ligne sur les relations saines. Cet atelier soutiendra les victimes dont les causes suivent un processus de justice réparatrice et traitera de sujets comme les répercussions des traumatismes, comment demeurer en sécurité et comment prendre soin de soi.

En avril 2021, deux programmes d'éducation parentale et d'échanges supervisés financés par la Province ont été placés sous la direction du Service d'aide au règlement des litiges familiaux, offrant des services essentiels sans lien de dépendance. La Winnipeg Children's Access Agency et le Brandon Friendship Centre's Brandon Access/Exchange Service aident les familles qui connaissent des conflits dans leurs relations à maintenir des ententes parentales en offrant des visites et des échanges supervisés.

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à mettre en œuvre la « loi de Clare » dans la province, en veillant à ce que les femmes aient accès à des renseignements sur les antécédents de violence familiale de leur partenaire et en donnant aux femmes les moyens de quitter des situations de violence potentielle.

Une mobilisation avec les fournisseurs de services liés à la violence entre partenaires intimes, les décideurs, les services aux victimes, les procureurs de la Couronne et les forces de l'ordre est en cours pour orienter l'élaboration d'un protocole de divulgation de ces informations aux femmes et pour garantir que l'approche proposée répond à l'objectif et respecte le processus de protection de la confidentialité.

Tous les services et les soutiens offerts par l'intermédiaire du Service d'aide au règlement des litiges familiaux et des Services aux victimes sont gratuits pour les clients. Il peut y avoir certains coûts pour les programmes supervisés de parentalité et d'échange. Les Manitobains peuvent accéder au Service d'aide au règlement des litiges familiaux en communiquant avec Get Guidance. Afin de réduire la propagation de la COVID-19, les services sont principalement fournis virtuellement et les services en personne sont disponibles sur rendez-vous uniquement.

Ce service volontaire de résolution extrajudiciaire continue d'être mis à l'essai et évalué afin d'élargir les services offerts et de soutenir un plus grand nombre de familles manitobaines.

Bureau de Brandon  
340, 9e Rue, bureau 339, Brandon (Manitoba) R7A 6C2

Bureau de Dauphin  
27, 2e Avenue Sud-Ouest, bureau 112, Dauphin (Manitoba)  
R7N 3E5

Bureau de Thompson  
59, promenade Elizabeth, bureau 107, Thompson (Manitoba)  
R8N 1X4

Bureau de Winnipeg  
379, Broadway, 2e étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 0T9

# Webinaires et autres activités à venir

## Réunion de la CdP nationale

Date : 10 février 2022, 15h-17h EST  
Conférencière invitée : Jill Messing, MSW, PhD, Université d'État de l'Arizona  
RSVP à [jpoon58@uwo.ca](mailto:jpoon58@uwo.ca) avant le 31 janvier 2022

## Webinar « Le lien entre la pauvreté et la violence domestique dans le droit de la famille »

avec Madame Justice Boudreau-Dumas, Chantal Landry & Lindsay Manuel  
Date: 16 mars 2022, 18h30 AST | [Enregistrer](#)

## Réunions des communautés de pratique nationale et régionales

Chaque CdP régionale se réunit sur une base trimestrielle et le groupe national de la CdP se réunit deux fois par an pour partager de l'information sur les enjeux émergents et les pratiques prometteuses. Ces réunions sont l'occasion de rencontrer des experts et d'échanger des idées entre les participants des CdP.

Prochaine réunion régionale de la CdP : début 2022 | Prochaine réunion nationale de la CdP : printemps 2022

# Ressources

## Alliance des centres de recherche canadiens sur la violence basée sur le genre

L'Alliance des centres de recherche canadiens a été créée après la tuerie de Montréal, le 6 décembre 1989. Il y a cinq centres parallèles au Canada (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique) qui effectuent des recherches sur la question de la violence faite aux femmes et de la violence fondée sur le sexe. Ces centres hébergent et appuient le travail des groupes de la CdP. Le site Web de l'Alliance (<https://alliancevaw.ca/projects/>) contient de l'information et des ressources sur l'initiative de la CdP (mémoires de recherche, bulletins et webinaires).

## Battered Women's Justice Project – approche SAFeR

L'approche [SAFeR comporte quatre étapes](#) : faire le dépistage de la VC; évaluer la nature et le contexte de la VC; se concentrer sur les effets de la VC; et répondre aux expériences vécues de la VC (en anglais : SAFeR : screening, assessing, focusing, responding). Cette approche aide les praticiens des tribunaux de la famille à déterminer et comprendre les façons dont les gens vivent la VC, et à en tenir compte.

## Family Court and Beyond

Ce [site Web](#) fournit un carnet de survie pour le tribunal de la famille à l'intention des femmes qui quittent une relation violente. Le carnet fournit des renseignements juridiques de base pertinents à l'échelle du Canada; certains renseignements peuvent se rapporter seulement à l'Ontario. Ce site Web a été lancé par Luke's Place, un centre de droit de la famille pour les femmes violentées situé en Ontario. Même si l'organisme effectue du travail pratique dans la région de Durham, en Ontario, il partage aussi son expertise avec des fournisseurs de services partout au Canada au moyen de formations, de ressources et de mentorat. Pour plus de renseignements, consulter le site <https://lukesplace.ca>.

## Going Public: A Survivor's Journey from Grief to Action (En public : le cheminement d'une survivante, du deuil à l'action)

Il s'agit d'un [livre](#) écrit par Julie Macfarlane, professeure distinguée et professeure de droit à l'Université de Windsor. Le livre raconte son expérience personnelle en tant que survivante de violence sexuelle et les défis structurels auxquels les survivantes font face lorsqu'elles s'expriment.

## The Learning Network (Réseau d'apprentissage)

Ce [site Web](#) est une source précieuse de ressources fondées sur des données probantes pour les personnes, les fournisseurs de services et les organisations qui travaillent à mettre fin à la violence faite aux femmes et à d'autres formes de violence fondée sur le sexe (VFS). Le Réseau d'apprentissage offre des ressources comme des documents d'information, des mémoires et des infographies. Il organise aussi régulièrement des webinaires gratuits et ouverts au grand public. Le calendrier des webinaires est disponible ici : <https://www.vawlearning-network.ca/webinars/upcoming-webinars/index.html>.

## The National Self-Represented Litigants Project (NSLRP) (projet national pour les plaideurs non représentés)

Le [projet](#) favorise le dialogue et la collaboration entre les plaideurs non représentés, les avocats, les juges, les décideurs et le personnel des services judiciaires. Sa recherche vise à comprendre ce que le plus grand nombre de plaideurs non représentés signifie pour le système de justice au Canada. Il publie aussi des [ressources](#) pour les plaideurs non représentés.